

■ **Fiscompta-Bismor**, à Payerne, fiduciaire (FOSC du 19.02.2002, p. 12). La procuration de Krieger-Rapin Anne-Christine et Schulé-Jan Françoise est éteinte. Procuration collective à deux est conférée à Guillod Françoise, de Bas-Vully, à Payerne.

Journal no 1073 du 04.02.2004
(02111816 / CH-550.0.050.487-8)